PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

Bilan économique du département
et
présentation du plan de relance

Conférence de presse du 8 octobre 2020 – 11 h 00

Contact Presse :
Service départemental de la communication Interministérielle et de la représentation de l'État :
04 92 36 73 16
✉ : pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

I. État de l'économie à fin septembre et bilan des dispositifs de soutien mis en place par l'État depuis le printemps

1.1 Situation de l'économie et des entreprises

Un choc soudain et brutal pour l'économie nationale et régionale[1]

Dans la plupart des économies avancées, la baisse de l'activité due au confinement a débuté à la mi-mars pour atteindre son paroxysme au mois d'avril.

La fin du confinement a permis le rebond de la consommation et une reprise de l'activité, cette dernière restant toutefois à un niveau bien inférieur à celui enregistré avant la crise sanitaire. Les effets des mesures d'endiguement de l'épidémie sont visibles sur l'économie en Provence-Alpes-Côte d'Azur dès le premier trimestre, et ces effets perdurent au deuxième trimestre. Après une baisse brutale à la mi-mars, la consommation d'électricité des entreprises de la région n'a commencé à se redresser que courant mai.

En juin, l'activité économique régionale resterait inférieure de 13 % à une situation normale après avoir plongé à – 30 % en avril. L'impact sur l'emploi salarié est bien plus limité, même si celui-ci stoppe net sa progression au premier trimestre (- 2,0 %). Le dispositif d'activité partielle a amplement amorti les effets de la crise sur l'emploi et a concerné, au plus fort de la crise, près de trois salariés sur dix dans la région.

En lien avec une raréfaction des embauches, l'emploi intérimaire, premier levier d'ajustement de la main d'œuvre, est le plus touché dès la fin mars. Fin mai, les trajets domicile-travail n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire, ce qui témoigne d'une activité ralentie, mais aussi de l'ampleur du recours au télétravail.

Suite à la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19, l'économie française s'est brutalement repliée durant la période de confinement.

En avril 2020, l'activité économique dans la région était inférieure d'environ 30 % par rapport à une situation normale, en faisant l'hypothèse que les branches d'activité ont été affectées avec la même intensité qu'au niveau national. Cette perte d'activité était encore estimée à 23 % en mai.

Dès le mois de mai, l'activité économique régionale s'est nettement reprise, sans toutefois revenir à son niveau d'avant crise en juin. Par ailleurs, si tous les secteurs se sont redressés, la baisse d'activité demeure inégale. Au niveau national, le niveau d'activité de la construction resterait inférieur de 31 % à la normale en moyenne au mois de juin, contre – 61 % en avril. Dans l'hébergement-restauration, où la majorité des établissements ont été autorisés à rouvrir à partir du 2 juin, la perte d'activité ne serait que de 20 % en juin, alors que le secteur était quasiment à l'arrêt en avril.

1 Source : INSEE

FIgure1. Contribution des secteurs à la baisse mensuelle totale d'activité entre mars et juin 2020

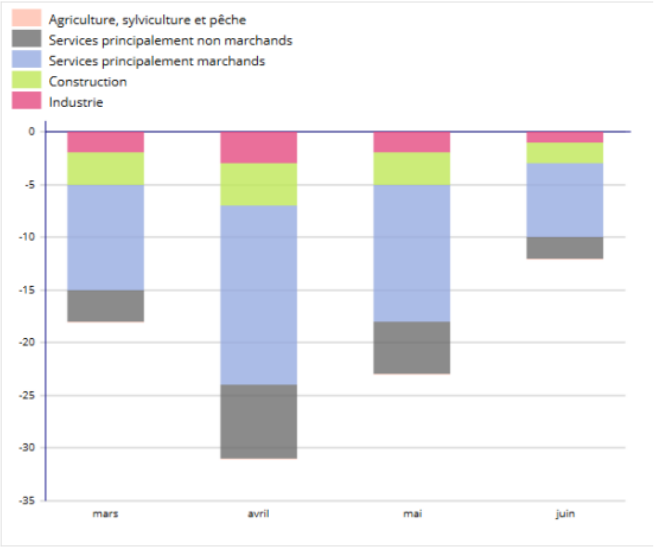

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

Une baisse du chiffre d'affaires significative dans le département

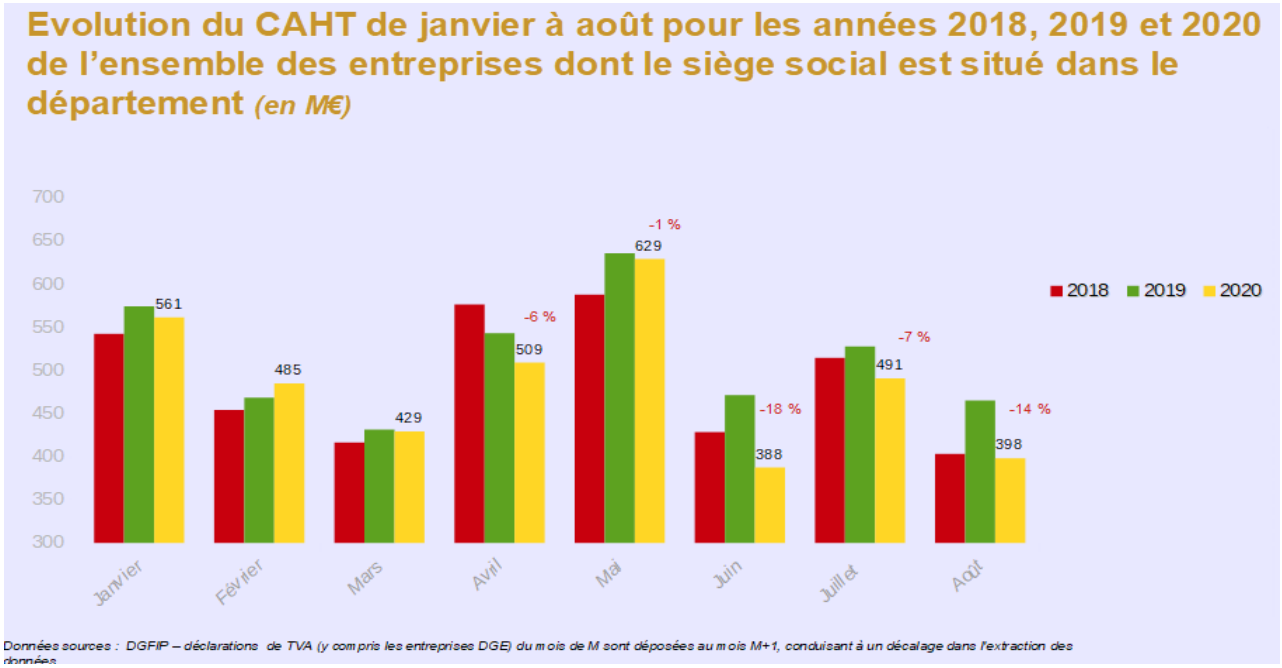

Des défaillances d'entreprises en net recul

L'ampleur des dispositifs d'urgence mis en place par le gouvernement se traduit par baisse marquée des défaillances d'entreprises sur un an glissant, de l'ordre de 28 % à l'échelle nationale, 23 % à l'échelon régional et **54 % pour le département des Alpes-de-Haute-Provence**.

Un impact variable selon les secteurs

La crise sanitaire a eu un impact variable sur les entreprises du département, dont le tissu économique est majoritairement composé de TPE et PME.

Le **secteur des services** a particulièrement souffert, avec un recul important de l'activité logistique, notamment de transport au 1er trimestre, puis un arrêt quasi-intégral de l'hébergement et de la restauration au second trimestre. Le chiffre d'affaires dans le secteur des services a reculé de 39 % au second trimestre 2020 et de 25 % au 1er semestre 2020.
Le secteur du tourisme, qui représente 40 % du PIB départemental, a bénéficié d'une forte fréquentation de la clientèle française cet été, lui permettant de compenser en partie ses pertes.

Le **secteur cosmétique**, qui concentre une part importante de son chiffre d'affaires à l'export, affiche plus de difficultés. Les chiffres d'affaires d'un panel d'entreprises de la filière révèlent un recul de 28 % au second trimestre et de 12 % au 1er trimestre. Les livraisons internationales de produits cosmétiques ont reculé dans le département de 39 % en 2e trimestre et de 24 % au 1er semestre.

Les **professionnels du BTP** se préoccupent de l'état de leur carnet de commande à brève échéance. Le secteur de la construction affiche une baisse de chiffre d'affaires de 20 % au second trimestre 2020 et de 9 % au premier semestre 2020.

L'ensemble du **secteur industriel** départemental a subi un important recul d'activité au second trimestre 2020 et sur l'ensemble du 1er semestre. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la CCIT estime que le recul moyen du chiffre d'affaires des entreprises industrielles aura atteint – 29 % au second trimestre et – 15 % au 1er semestre.

À l'inverse, les entreprises dont le marché est principalement local ont conservé en 2020 des volumes d'activité comparables à 2019.

Une étude de la CCIT révèle qu'au troisième trimestre, 8 chefs d'entreprises sur 10 déclarent un **niveau d'activité supérieur ou égal à la normale**. 60 % des chefs d'entreprises interrogés se disent confiants pour leurs entreprises.

Les principales craintes des chefs d'entreprise portent à ce jour principalement sur l'**évolution de la demande** et les **besoins de trésorerie.**

1.2 Situation de l'emploi dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

✓ **Emploi salarié**

Dans les Alpes de Haute Provence, le recul de l'activité économique a entraîné une forte baisse de l'emploi salarié dans tous les secteurs d'activité (- 4,3 % sur un an) et notamment dans la construction (- 8 % sur un an).

Au premier trimestre 2020, le département compte 47 349 salariés dans le secteur privé et enregistre une baisse de 4,8 % par rapport au 4e trimestre 2019 (PACA et France : – 2 %) et 4 % en variation annuelle (PACA : – 1 % et France : – 1,2 %).

Au deuxième trimestre 2020, le département compte 47 365 salariés dans le secteur privé. Ce chiffre, stable, avec + 0,1 point par rapport au premier trimestre 2020, est principalement dû au rebond de l'emploi intérimaire au second trimestre 2020 (+ 730 emplois).

✓ **Taux de chômage**

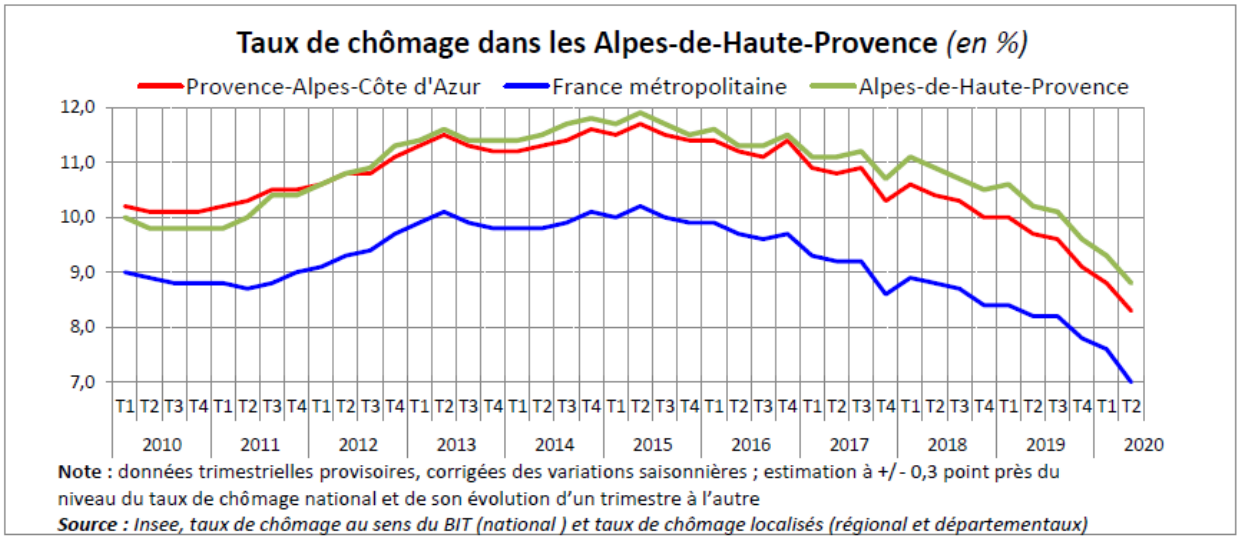

La baisse du taux de chômage traduit l'évolution antérieure à la crise sanitaire. Le taux de chômage départemental s'établit à 8,8 %, soit une baisse de 0,5 point sur le premier trimestre 2020. Le taux de chômage du département demeure supérieur à ceux de départements comparables tels que les Hautes-Alpes (7 %).

✓ **Recrutement**

La baisse du nombre d'emplois salariés est directement liée à la chute du nombre de recrutements. L'arrêt des embauches et des reconductions de contrats (missions d'intérim ou contrats à durée déterminée) représente le premier levier d'ajustement des effectifs pour les entreprises.
Après des chiffres record depuis le mois d'avril (- 75 %), les effets de la crise semblent se ralentir. La baisse de nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) dans notre département pour le mois de juillet 2020, est de – 10 %, soit deux fois moins importante qu'en PACA. Cette tendance se poursuit en août avec un nombre d'embauches supérieur à celui de 2019 pour les contrats de travail à durée indéterminée (+ 5 %) et pour les contrats de travail à durée déterminée de plus d'un mois (+ 17,1 %).

✓ **Nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi**

Au deuxième trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de pôle Emploi en catégorie A, B et C s'élève à 17 120. Ce chiffre augmente de 6,3 % par rapport au 1er trimestre 2020 et de 3,3 % sur un an. Ces hausses sont inférieures à celles enregistrées par PACA (+ 8,1 % sur un trimestre et + 4,8 % sur 1 an) et par la France (+ 6,7 % sur un trimestre et 4,2 % sur 1 an). Il faut souligner l'augmentation très marquée du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C par sexe et âge — Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	2e trim. 2019	1er trim. 2020	2e trim. 2020	un trimestre*	un an**
Hommes	7 880	7 680	8 230	+7,2	+4,4
Femmes	8 690	8 430	8 880	+5,3	+2,2
Moins de 25 ans	2 030	1 920	2 170	+13,0	+6,9
Hommes	1 060	990	1 130	+14,1	+6,6
Femmes	970	930	1 040	+11,8	+7,2
Entre 25 et 49 ans	9 670	9 350	9 960	+6,5	+3,0
Hommes	4 620	4 510	4 840	+7,3	+4,8
Femmes	5 050	4 840	5 120	+5,8	+1,4
50 ans ou plus	4 870	4 830	4 990	+3,3	+2,5
Hommes	2 200	2 180	2 260	+3,7	+2,7
Femmes	2 670	2 650	2 730	+3,0	+2,2
Alpes-de-Haute-Provence	16 570	16 100	17 120	+6,3	+3,3

* variation par rapport au trimestre précédent, en %
** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %
En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

✓ **Offres d'emploi déposées auprès de Pôle Emploi en août 2020**

Entre août 2019 et août 2020, la baisse du nombre d'offres d'emploi déposées auprès de Pôle Emploi est de – 23 % en PACA, identique à l'évolution nationale (– 24 %).

Seul le département des Alpes-de-Haute-Provence enregistre une hausse du nombre d'offres d'emploi (+ 7 %) sur un an.

1.3 Recours aux aides économiques d'urgence

470 milliards d'euros investis à l'échelle nationale pour aider les entreprises et les salariés

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, une forte appropriation des dispositifs d'urgence par les entreprises et les salariés

- ✓ **<u>Activité partielle</u>**

Entre le 1er mars et le 1er septembre 2020, **4 100 demandes d'activité partielle** ont été formulées par les entreprises de notre département pour plus de **25 000 salariés** potentiellement bénéficiaires.

En mars 2020, 12 000 salariés avaient perçu une indemnisation au titre de l'activité partielle au cours du mois. Aux mois d'avril et de mai, ils étaient respectivement 14 000 et 11 000.

En juin 2020, le nombre de salariés bénéficiaires s'élève à 4 200, confirmant ainsi la reprise certaine de l'activité économique dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Entre le 1er mars et le 1er septembre 2020, c'est plus de **25 millions d'euros** qui ont été versés par l'État et l'UNEDIC aux entreprises et aux salariés de notre département au titre de l'activité partielle.

- ✓ **Reports d'échéances ou remises fiscales et fonds de solidarité**

Le **fonds de solidarité**, mis en place en mars dernier pour les petites entreprises, a été alloué à plus de 6 000 **entreprises** dans le département (dont 1 002 pour le secteur du commerce, 945 pour le secteur Cafés Hôtels Restaurants et 839 pour la construction), pour un montant total de plus de **19,5 millions d'euros**.

Ce fonds de solidarité est reconduit pour les entreprises relevant de certains secteurs d'activité (tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel, sport, culture ainsi que les secteurs connexes) au titre des pertes enregistrées en juillet, août et septembre (décret n° 2020-1048 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020).

Une aide complémentaire, constituant le deuxième volet du fonds, versée par la Région, reste quant à elle ouverte jusqu'au 15 octobre 2020, avec une prolongation aux entreprises du monde de la nuit jusqu'à la fin de l'année 2020.

Par ailleurs, les entreprises ont pu solliciter des **mesures de bienveillance :** 64 délais de paiement et 549 reports d'échéances ou remises fiscales ont été octroyés (116 reports pour les commerces, 98 pour les CHR et 78 pour la construction ce qui en font les 3 secteurs d'activité les plus concernés).

L'ensemble de ces mesures exceptionnelles concerne un montant global de plus de 2 millions d'euros.

Enfin, les services des finances publiques ont traité en procédure accélérée les **demandes de remboursements de crédits d'impôt et de TVA**, pour faciliter à court terme la trésorerie des entreprises, pour un montant global de près de **42 millions d'euros**.

- ✓ **Reports de cotisations sociales**

Dans le département, près de **10 000 entreprises** ont pu reporter le paiement de leurs cotisations sociales, pour un montant total de plus de **46 millions d'euros**. Les secteurs des services, du commerce et de l'hôtellerie/restauration sont les plus concernés par ces reports.

- ✓ **Prêts garantis par l'État**

À la mi-septembre, **plus de 1 800 prêts bancaires garantis par l'État** (PGE) ont été accordés pour un montant de **227 millions d'euros**. 97 % des bénéficiaires relèvent des très petites entreprises (moins de 10 salariés). Deux secteurs prédominent dans la demande, le commerce (440 accords) et les CHR (428 accords) soit pour chacun près d'un quart du total. Le montant moyen de prêt pour les TPE approche les 70 000 €.

II. Le plan *France Relance*

2.1. Un plan massif et inédit, qui porte à la fois sur le court terme et le long terme

Le plan de relance présenté le 3 septembre par le Premier ministre comprend près de **70 mesures** articulées autour de trois priorités : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Les objectifs affichés, à court et moyen-terme, sont les suivants :

- retrouver dans deux ans le niveau d'activité économique d'avant crise ;
- créer 160 000 emplois en 2021 et lutter contre le chômage ;
- préparer la croissance de la prochaine décennie à travers un modèle économique plus durable, la formation professionnelle et l'investissement des entreprises.

Les **100 milliards d'euros** investis dans France Relance sont historiques à plusieurs titres. Ils représentent :

- 4 fois plus que le plan de relance de 2008 ;
- un tiers du budget de l'État ;
- le plan de relance le plus massif annoncé à ce jour parmi les pays européens (en proportion de la richesse nationale) ;
- une baisse historique des impositions de 45 milliards d'euros dont 20 milliards d'euros de baisse des impôts de production (pour les entreprises).

2. 2. Trois piliers au cœur de France Relance

1/ Accélérer la transition écologique

30 milliards d'euros sont consacrés à la transition écologique, soit un tiers du plan.

Concrètement, ces 30 milliards d'euros vont permettre :

– d'investir dans la **rénovation énergétique des bâtiments** sur tout le territoire (4 milliards d'euros pour les bâtiments publics, 2 milliards d'euros pour les logements privés, 500 millions d'euros pour les logements sociaux et 200 millions d'euros pour les PME et TPE) ;

– de relever le défi de l'énergie et des technologies en investissant dans l'**hydrogène vert** (2 milliards d'euros), dans les technologies vertes (3,4 milliards d'euros), dans la décarbonation de notre industrie (1,2 milliard d'euros) ;

– d'investir dans une **alimentation de qualité pour tous**, dans une agriculture saine, dans un retour au local (1,2 milliard d'euros) ;

- de révolutionner les **transports**, en mettant le train au goût du jour et en rendant au ferroviaire son ambition d'innerver tous les territoires (4,7 milliards d'euros pour le train, 1,2 milliard d'euros pour le vélo et les transports du quotidien).

2/ Rendre notre économie plus souveraine et plus compétitive

34 milliards d'euros de ce plan de relance doivent permettre à nos entreprises de gagner en compétitivité et à la France de retrouver pleinement sa souveraineté industrielle, notamment dans les secteurs stratégiques.

Ce volet s'articule autour de trois axes :

– une **baisse massive de la fiscalité sur les entreprises** (20 milliards d'euros) ;

– une **aide à la vie quotidienne des entreprises** en leur garantissant fonds propres et trésorerie sur le long-terme (3 milliards d'euros pour le soutien au financement des entreprises) ;

– la construction d'une **souveraineté industrielle :** 1 milliard d'euros pour la relocalisation, dont 600 millions d'euros pour investir dans les secteurs stratégiques pour l'avenir, et 400 millions d'euros pour des projets « territoire d'industrie ».

3/ Renforcer la cohésion sociale et territoriale au service de l'emploi et des compétences

Enfin, **36 milliards d'euros** du plan de relance sont consacrés à la lutte contre le chômage et à l'investissement dans les compétences, pour préparer les emplois de demain.

Plusieurs axes ont été retenus, dont certains ont d'ores et déjà été lancés :

– un **plan jeune** (6,7 milliards d'euros) avec des aides à l'embauche inédites, à la formation et des emplois aidés ;

– la mise en place d'un **bouclier anti-chômage** (7,6 milliards d'euros) avec la mise en place de l'activité partielle de longue durée ;

– la **montée des compétences** pour faire de cette crise une opportunité avec 900 millions d'euros investis dans un programme d'investissement pour la formation et 1 milliard d'euros pour France compétences et Pôle emploi.

Ce plan servira également au désenclavement et à l'égalité entre les territoires (plan France très haut débit, soutien aux associations de lutte contre l'exclusion…).

2.3. Une mise en œuvre concrète et rapide

La mise en œuvre concrète du plan de relance passera par une **mission budgétaire unique « Relance » pour 2 ans (2021 – 2022), pilotée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance**. L'objectif est de séparer les dépenses du plan de relance sur 2021 – 2022 des dépenses habituelles des ministères. Un calendrier d'engagement des crédits sera défini pour chacune des mesures afin d'assurer une mise en œuvre rapide.

Si certains crédits ne sont pas engagés assez rapidement ou ne remplissent pas leurs objectifs d'efficacité, le Gouvernement aura la **possibilité de réaffecter les crédits** sur d'autres dispositifs du plan de relance pour que, dans tous les cas, l'effet d'entraînement sur la croissance et sur l'emploi soit le plus efficace possible.

La **rapidité d'exécution** est en effet au cœur de l'esprit de France Relance. Il s'agit d'aller vite dans une logique d'efficacité économique de court terme. L'objectif est de concrétiser et d'accélérer des projets déjà murs, dont le degré de maturité est avancé (appels d'offres déjà passés ou en cours de passation).

2.4. Un suivi rigoureux de l'exécution du plan à tous les niveaux de l'État

Le Gouvernement fera du suivi de l'exécution du plan de relance une priorité de la dernière partie du quinquennat :

Au niveau national :

– un **Conseil de suivi de la relance** présidé par le Premier ministre procédera à une revue de l'avancement du plan de relance dans une logique sectorielle et territoriale, notamment en Outre-mer. Il associera des parlementaires, les partenaires sociaux, des représentants des collectivités, des ONG et de la société civile, des économistes et les services de l'État ;

– un **Comité de pilotage de la relance** présidé par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, se réunira chaque semaine pour effectuer un suivi fin de la mise en œuvre des différentes mesures du plan et assurer la bonne tenue du calendrier d'engagement des crédits sur deux ans ;

– un **Conseil interministériel**, présidé par le Premier ministre, en présence du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et des ministres concernés, se réunira tous les 6 mois ou plus si nécessaire, pour acter des redéploiements de crédits.

Au niveau local, les comités de suivi régionaux veilleront à informer l'ensemble des acteurs locaux des modalités de mise en œuvre du plan, à suivre l'avancement des projets sur les territoires, à identifier et résoudre les points de blocage éventuels. Ils incluront notamment les services de l'État, les représentants des collectivités locales et les partenaires sociaux.

Au plan départemental, une structure de gouvernance à deux niveaux a été mise en place pour s'assurer d'une déclinaison locale rapide et effective dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Un **CODIR France Relance** présidé par Madame la Préfète et associant l'ensemble des services de l'État (DIRECCTE, direction départementale de la cohésion et de la protection des populations, direction départementale des finances publiques, délégation départementale de l'agence régionale de santé, direction départementale des territoires) se réunit chaque mois et permet de faire un bilan des projets recensés, des appels à projets en cours.

Des **groupes de travail** répondant aux trois piliers du plan se réunissent désormais chaque mois et associent les services de l'État ainsi que l'ensemble des partenaires concernés (chambres consulaires, collectivités territoriales, Région, Conseil départemental, fédérations professionnelles) pour identifier les projets prioritaires répondant aux appels à projets en cours ainsi qu'aux différents dispositifs mobilisables.

Deux CODIR France Relance se sont tenus et chaque groupe de travail s'est déjà réuni une première fois. Une dizaine de premiers projets déjà matures sont bien identifiés et vont faire l'objet d'un accompagnement dédié.

2.5. Une opportunité historique pour les Alpes-de-Haute-Provence

Le plan de relance fournit une **opportunité historique** pour concrétiser des projets structurants pour l'avenir du département. La **rapidité d'exécution** sera le maître mot de ce plan, de même que son ancrage dans les territoires, au service de **projets concrets**. Les dépenses qui sont engagées pour le plan de relance doivent être rapides, ciblées et temporaires pour réduire l'impact économique de la crise au plus vite.

Le plan de relance, par ses objectifs et ses mesures concrètes, répond directement à plusieurs enjeux majeurs pour le département des Alpes-de-Haute-Provence. **L'économie du département, essentiellement agricole, artisanale, et touristique** doit être soutenue pour s'inscrire dans la transition écologique et numérique portée par le Gouvernement. Les collectivités, de tailles et moyens souvent réduits, ont besoin d'un **accompagnement et d'un suivi renforcés** et permanents pour porter des projets d'envergure pour le territoire. Sur le plan social, le département affiche des taux de pauvreté et de chômage supérieurs à la moyenne nationale et le **besoin de formation de la population active** est élevé.

Dès l'annonce du plan de relance par le Premier Ministre, les services de l'État se sont organisés pour faire connaître le plan et s'assurer que tous les projets potentiellement éligibles à de nouveaux financements ou dispositifs bénéficient le cas échéant d'un appui et d'un accompagnement.

2.6. La mise en place d'un guichet unique pour faciliter l'accès aux dispositifs

Une **adresse électronique** a été créée et assure désormais le rôle de guichet unique virtuel.

Toute sollicitation ou difficulté particulière relative au plan de relance peut ainsi être adressée à pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

Une **fiche projet « type »** permet de recenser dès à présent l'ensemble des projets qui pourraient bénéficier du plan de relance. Les services de la préfecture s'assurent de transmettre chaque projet aux services de l'État concernés pour accompagner les porteurs de projets.

Les services de la préfecture effectuent une **veille quotidienne des appels à projets** et diffusent à l'ensemble des partenaires un tableau de recensement de ceux-ci. L'objectif est que dès l'ouverture d'un appel à projets, ceux-ci soient déjà bien identifiés par les services de l'État. L'ensemble des appels à projet en cours sont publiés et régulièrement mis à jour sur la rubrique France Relance du site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

2.7. Des visites sur le terrain pour faire connaître le plan et répondre aux difficultés des acteurs du territoire

Au cours des semaines et mois à venir, la Préfète, les sous-préfets d'arrondissement et les chefs de service de l'État compétents se rendront auprès des collectivités, entreprises et opérateurs économiques pour faire connaître les différentes mesures du plan et entendre les préoccupations qui se font jour dans sa mise en œuvre.

Toute difficulté ou suggestion sera transmise à l'échelon national, l'objectif étant que le plan s'adapte aux réalités et aux besoins des territoires et des acteurs économiques.